



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires de l'Ardèche**

**Service urbanisme et territoires  
Bureau des procédures**  
ddt-sut-bp@ardeche.gouv.fr

Privas, le

**08 AVR. 2022**

**Commission Départementale  
de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**

**- CDPENAF -**

**Judi 10 mars 2022 à 14 h**

**Compte-rendu de la réunion présidée par**

**M. Jérôme PEJOT, Directeur Départemental des Territoires Adjoint**

**Assistaient à la réunion :**

→ avec voix délibérative :

➤ en présentiel :

M. Jérôme PEJOT, directeur départemental des territoires adjoint  
M. Hervé MORFIN, représentant de la FDSEA  
M. Guy BADEL, représentant des propriétaires agricoles  
M. Jean-François LECLERE, représentant de la Fédération de Pêche

➤ en visioconférence :

M. Matthieu SALEL, représentant du Conseil Départemental  
(uniquement jusqu'au 6ème dossier)  
M. Ali-Patrick LOUAHALA, représentant des maires  
(uniquement pour le 1er vote du 1er dossier)  
M. Jean LINOSSIER, représentant des maires  
(mandat de M. Ali-Patrick LOUAHALA, représentant des maires, à compter du 2ème vote du 1er dossier)  
M. Adrien FEOUGIER, représentant de l'Association des Communes Forestières  
M. Jean-François LAVILLE, représentant de la Chambre d'Agriculture  
(mandat de M. Marc GUIGON, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs)  
M. Régis GONNET, représentant de la Confédération Paysanne  
(uniquement jusqu'au 13ème dossier)  
Mme Jocelyne FOGERON, représentante de la Coordination Rurale  
M. Frédéric JACQUEMART, représentant de la FRAPNA  
(mandat de Mme Isabelle GASCON, représentante de Terre de Liens)  
Mme Line BROUSSARD, représentante de l'INAO

➤ absents excusés :

M. François VEYREINC, représentant des SCoT  
M. Gérard SAUCLES, représentant des SCoT  
M. Bernard HABAUZIT, représentant de la Chambre d'Agriculture  
Mme Isabelle GASCON, représentante de Terre de Liens  
M. Jean-Luc PIOLET, représentant de Terre de Liens  
M. Alain THEOULE, représentant des propriétaires agricoles  
M. Marc GUIGON, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs  
M. Ginés MARTINEZ, représentant de la FRAPNA  
M. Gilles VAUDELIN, représentant de l'INAO  
M. Julien ROMATIF, représentant de l'ONF

➔ assistait également à la réunion sans voix délibérative

➤ en visioconférence :

Mme Marie MERIC, représentante de la Chambre d'Agriculture  
Mme Nathalie SALINAS, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

➔ assistaient également à la réunion sans voix délibérative, de la direction départementale des territoires :

➤ en présentiel :

Mme Cécile TOURVIEILHE  
Mme Laure VIGNERON  
Mme Anne-Sophie VERGNE  
Mme Séverine PETITJEAN  
Mme Béatrice CHAREYRON  
M. Jérôme BOSC

➔ Invités par dossier :

#### Modification simplifiée du PLU de Orgnac-l'Aven – Dérogation SCoT

Absent excusé : M. Yves TESTUD, Adjoint à l'Urbanisme de la Comcom des Gorges de l'Ardèche

Absente excusée : Mme Sonia FACEN, Bureau d'Etudes IATE

➤ en visioconférence :

M. Thomas INSELIN, Responsable Urbanisme de la Comcom des Gorges de l'Ardèche  
M. René UGHETTO, maire de Orgnac-l'Aven  
M. Emmanuel PASSERIEUX, Directeur Général des Services à la mairie de Orgnac-l'Aven

### Modification du PLU de Saint-Sylvestre

- en visioconférence :

Mme Emilie LAPAIX, Responsable Planification Territoriale à la Comcom Rhône Crussol

### Déclaration de projet – Mise en compatibilité du PLU de Saint-Agrève

Absent excusé : M. Christophe GAUTHIER, Adjoint Urbanisme à la mairie de Saint-Agrève

- en visioconférence :

M. Michel VILLEMAGNE, Maire de Saint-Agrève

Mme Christelle ALLOUARD, Directrice Générale des Services à la mairie de Saint-Agrève

### Déclaration préalable pour un abri de stockage de matériels de randonnée et de soins pour les ânes – EIRL Olivier MATHIS à Burzet

#### et Permis de construire pour un abri pour ânes - EIRL Olivier MATHIS à Burzet

Absent excusé : M. Jean-Pierre REYMOND, Maire de Burzet

- en visioconférence :

M. Didier HERVOIS, Adjoint Travaux Urbanisme à la mairie de Burzet

M. Olivier MATHIS (EIRL), pétitionnaire

### Permis de construire pour une cave viticole – M. Arnaud DE BOEL et Mme Nelly DE BOEL-FRANCE à Lemps

- en visioconférence :

M. Patrick CETTIER, Maire de Lemps

M. Arnaud DE BOEL, pétitionnaire

- en audioconférence :

Mme Nelly DE BOEL-FRANCE, pétitionnaire

### Déclaration préalable pour un abri de jardin destiné au stockage de matériel agricole – M. Christian PASCAL à Issanlas

- en visioconférence :

M. Christian PASCAL, Pétitionnaire

- en audioconférence :

M. John SERROUL, Maire de Issanlas

### Permis de construire pour une écurie destinée au poulinage ainsi qu'un garage destiné aux engins agricoles – M. Jean MARTEL à Issanlas

- en audioconférence :

M. John SERROUL, Maire de Issanlas

M. Jean MARTEL, pétitionnaire

Déclaration préalable pour un tunnel – M. Thomas HUICHARD à Nozières

- en visioconférence :

Mme Bernadette COSTE, Maire de Nozières

- en audioconférence :

M. Thomas HUICHARD, pétitionnaire

Permis de construire pour la rénovation de la partie d'habitation existante destinée à l'habitation principale et changement de destination de la remise agricole en habitation – Mme Cynthia ALLEON à Ozon

- en visioconférence :

Mme Cynthia ALLEON, pétitionnaire

- en audioconférence :

M. Maurice SARGIER, Maire d'Ozon

Permis de construire pour la démolition d'un bâtiment et la construction d'un nouveau (animaux, salle de traite, atelier de découpe, fromagerie...) - EARL du ROULE – Mrs Bruno et Nicolas SAPET à Colombier-le-Vieux

Absente excusée : Mme Béatrice FOUR, Maire de Colombier-le-Vieux

- en visioconférence :

M. Didier GIRODON, 2ème adjoint à la mairie de Colombier-le-Vieux

- en audioconférence :

Mrs Bruno et Nicolas SAPET, EARL DU ROULE, pétitionnaires

Permis de construire pour un bâtiment agricole – M. Anthony JACQUET à Saint-Victor

- en audioconférence :

M. Alain MESBAH-SAVEL, Maire de Saint-Victor

M. Anthony JACQUET, pétitionnaire

Permis de construire pour la création d'une extension entre deux bâtiments – SAS Vignobles ARSAC – M. Dimitri ARSAC à Saint-Jean-le-Centenier

Absent excusé : M. Driss NAJI, Maire de Saint-Jean-le-Centenier

- en audioconférence :

M. Didier BOYER, Adjoint au maire de Saint-Jean-le-Centenier

M. Dimitri ARSAC, pétitionnaire

oooooooooooo

Après avoir salué les participants et constaté que le quorum était atteint, M. PEJOT ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Il précise les conditions particulières de déroulement de cette commission avec les membres et invités en présentiel, visioconférence ou bien encore audioconférence.

#### **Ordre du jour :**

- Modification simplifiée du PLU de Orgnac-l'Aven – Dérogation SCoT
- Modification du PLU de Saint-Sylvestre
- Déclaration de projet – Mise en compatibilité du PLU de Saint-Agrève
- Déclaration préalable pour un abri de stockage de matériels de randonnée et de soins pour les ânes – EIRL Olivier MATHIS à Burzet  
et Permis de construire pour un abri pour ânes - EIRL Olivier MATHIS à Burzet
- Permis de construire pour une cave viticole – M. Arnaud DE BOEL et Mme Nelly DE BOEL-FRANCE à Lempis
- Déclaration préalable pour un abri de jardin destiné au stockage de matériel agricole – M. Christian PASCAL à Issanlas
- Permis de construire pour une écurie destinée au poulinage ainsi qu'un garage destiné aux engins agricoles – M. Jean MARTEL à Issanlas
- Déclaration préalable pour un tunnel – M. Thomas HUICHARD à Nozières
- Permis de construire pour la rénovation de la partie d'habitation existante destinée à l'habitation principale et changement de destination de la remise agricole en habitation – Mme Cynthia ALLEON à Ozon
- Permis de construire pour la démolition d'un bâtiment et la construction d'un nouveau (animaux, salle de traite, atelier de découpe, fromagerie...) - EARL du ROULE – Mrs Bruno et Nicolas SAPET à Colombier-le-Vieux
- Permis de construire pour un bâtiment agricole – M. Anthony JACQUET à Saint-Victor
- Permis de construire pour la création d'une extension entre deux bâtiments – SAS Vignobles ARSAC – M. Dimitri ARSAC à Saint-Jean-le-Centenier

ooooo

**Description du projet :**

Mme Anne-Sophie VERGNE présente le rapport qui a été adressé aux membres de la commission en amont de la séance.

**Discussion générale :**

Madame SALINAS demande si le règlement intègre les préconisations indiquées dans l'évaluation environnementale.

Monsieur PEJOT indique qu'il serait effectivement intéressant de sécuriser les intentions en les traduisant par des dispositions réglementaires.

Monsieur VILLEMAGNE répond que le projet actuel est beaucoup plus limité en consommation d'espace que le projet initial. Il est prévu dans le projet d'utiliser un petit talweg sur quelques mètres et la compensation est prévue, par la création de haies.

Monsieur LAVILLE ajoute qu'il y avait, dans le projet, une petite partie cultivée qui donnera droit à une indemnité modique pour l'agriculteur. La Chambre d'Agriculture peut la calculer si nécessaire.

Madame MERIC souligne la faible consommation d'espace du projet.

Monsieur VILLEMAGNE souscrit à cette analyse, et ajoute que l'intérêt collectif du projet est évident.

**→ Avis au titre de l'application de l'article L 142-5 du code de l'urbanisme**

**Avis du rapporteur :**

L'urbanisation envisagée pour l'extension de l'hôpital Moze sur une zone naturelle de 1 070m<sup>2</sup> ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques.

→ **Proposition d'avis favorable** à la demande de dérogation pour un secteur de 1 070 m<sup>2</sup> pour permettre l'extension de l'hôpital Moze à St-Agrève.

**Avis de la commission :**

Monsieur LINOSSIER précise qu'il ne peut être que favorable lorsqu'il s'agit d'un besoin collectif, d'autant plus quand on connaît les difficultés que connaît le territoire concernant les besoins de santé.

Les membres de la CDPENAF émettent **un avis favorable à l'unanimité.**

Les votes sont les suivants :

- avis favorables : 15
- avis défavorable : 0
- abstention : 0

o o o o o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.

Pour le préfet,  
Le directeur départemental des territoires

Pour le Directeur Départemental  
Le Directeur Adjoint

Jérôme PEJOT